

Le point de départ de la procédure accélérée est la Constitution des États-Unis, qui accorde au Congrès le pouvoir de négocier et de mettre en oeuvre des traités commerciaux internationaux. Dans la pratique, le Congrès délègue ce pouvoir au Président et à ses représentants.

Le Congrès reconnaît que toute entente internationale conclue doit être la même que celle soumise au vote aux États-Unis. Le Congrès doit adopter la législation assurant la mise en oeuvre du traité dans un délai établi. Deuxièmement, le Congrès ne peut modifier la législation de mise en oeuvre du traité - c'est tout ou rien - le vote doit porter sur l'ensemble du traité.

Le président Bush a récemment demandé une prorogation de deux ans du pouvoir de négociation selon la procédure accélérée. Si la Chambre des représentants ou le Sénat n'adoptent pas une résolution de désapprobation avant le 1^{er} juin 1991, la procédure s'appliquera automatiquement aux ententes commerciales conclues au cours des deux prochaines années.

Rien ne garantit que le Congrès accordera automatiquement une prorogation de deux ans au Président. Si ce dernier ne réussit pas à obtenir ce pouvoir de négociation, la libéralisation du commerce avec le Mexique ainsi qu'au GATT sera sérieusement compromise.

Dans les six prochaines semaines, l'Administration Bush fera l'objet d'importantes pressions du Congrès en faveur d'un protectionnisme accru. Préparez-vous à lire d'intéressantes manchettes en provenance de Washington au cours des semaines à venir. Entre temps, nous continuerons d'être vigilants pour nous assurer que les Canadiens bénéficient pleinement de l'ALE.

À l'aube du 21^e siècle, le Canada doit se préparer à faire face à une concurrence de plus en plus vive, tant au pays qu'à l'étranger. Si nous ne réussissons pas à relever les défis de l'économie mondiale, notre prospérité en souffrira. Nous ne pouvons nous permettre d'ignorer la réalité.

Afin de nous préparer à faire face à l'avenir, nous avons adopté une stratégie commerciale internationale à trois volets et nous continuerons de prendre les mesures nécessaires pour aider ceux qui désirent faire face à cette concurrence.

Nous aiderons les exportateurs en négociant des traités internationaux qui assureront un meilleur accès aux marchés étrangers et en leur offrant des programmes de développement commercial innovateurs.